

# INTRODUCTION D'UN RECOURS SUITE À UNE DÉSINSCRIPTION POUR NON-PAIEMENT DU MINERVAL

## ▼ QUOI?

Dans les cas où le solde du minerval n'est pas payé, l'UCL est en droit de te désinscrire ! Cette désinscription peut être catastrophique : tu ne pourras plus participer aux cours ni t'inscrire aux examens. En plus, tu devras toujours payer le minerval et cette année perdue sera prise en compte au moment des inscriptions ultérieures !

## ▶ QUE FAIRE?

D'abord, il faut **payer** le minerval!

Il existe aussi un **recours** auprès de la déléguée du Gouvernement, prévu par **l'article 11 du RGEE** ([clique sur le lien pour avoir accès au document en ligne!](#)).

## ▶ QUAND PEUX-TU INTRODUIRE CE RECOURS?

Dans les cas où le solde du minerval n'est pas payé, l'UCL est en droit de te désinscrire ! Cette désinscription peut être catastrophique : tu ne pourras plus participer aux cours ni t'inscrire aux examens. En plus, tu devras toujours payer le minerval et cette année perdue sera prise en compte au moment des inscriptions ultérieures !

## ▶ QUE DOIT-IL ÊTRE MENTIONNÉ DANS CE RECOURS?

Evidemment, il faut **décrire les raisons de ce recours**. En résumé, tu dois expliquer quelles sont les circonstances qui pourraient justifier ton retard de paiement mais aussi éventuellement insister sur les mesures prises pour remédier au retard (contacts avec le Service d'Aide ; paiement ; ...).

Par ailleurs, **il faut que ces différentes informations soient présentes dans le courrier :**

- L'identité
- Le domicile
- Les coordonnées téléphoniques

- L'adresse électronique
- La nationalité
- L'objet précis du recours (par exemple : « Recours contre une décision de désinscription pour non-paiement du minerval »)
- La copie du courrier reçu par l'UCL
- Clairement mentionner que le recours concerne l'Université catholique de Louvain (en toutes lettres)
- Mentionner le cursus auquel tu es inscrit·e



**Les 3 premiers éléments sont prescrits à peine d'irrecevabilité : s'ils ne se retrouvent pas dans le courrier, celui-ci ne sera pas pris en considération!**

## ▼ COMMENT ENVOYER CE RECOURS?

Il y a deux solutions :

- Envoi **par recommandé à l'adresse suivante** : Place Gustave Falmagne, 7 à 5000 Namur

OU

- Envoi **par courriel à l'adresse suivante** : [recours.deleguee@uclouvain.be](mailto:recours.deleguee@uclouvain.be)

## ▶ QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES?

Pendant le recours, l'introduction du recours suspend la décision de l'UCL : **tu restes inscrit·e, tu peux aller aux cours et être délibéré·e.**

**Si le recours est accepté, tu restes inscrit·e à l'UCL** mais tu dois payer ton minerval dans les 7 jours et fournir la preuve de ce paiement à la déléguée du Gouvernement.

## ▶ PLUS D'INFORMATIONS?



[recours@aglouvain.be](mailto:recours@aglouvain.be)



010/45.08.88



Rue des Wallons 67 - 1348 Louvain-La-Neuve (Déplacements possibles sur d'autres sites)